

Circuit de La croix de pierre - Préaux / Ballé Ballée et Préaux



Une randonnée proposée par Sud Mayenne tourisme

Ce circuit vous fera découvrir la campagne mayennaise et ses paysages. Ne manquez pas la Croix des Chouans, monument de 3m élevé au XIXe siècle et portant une croix médiévale. Enfin, une fois la randonnée terminée, n'oubliez pas de jeter un œil à l'Erve et aux jolies maisons qui la bordent.

Durée	3h 50	Difficulté	Facile
Distance	12,61 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	72 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	70 m	Commune	Ballée (53340)
Point haut	77 m		
Point bas	46 m		



Trace n° 221698



Description

(D/A) Départ de la place de l'église de [Ballée](#). Prendre la D24 en direction de Saint-Loup-du-Dorat puis tourner à droite à la première intersection pour s'engager dans la Rue du Hautbois. Continuer tout droit pendant environ 400m pour arriver à une patte d'oie.

(1) Prendre à gauche pour emprunter un chemin rural qui débouche sur une petite route caillouteuse après 900m. Sur la gauche, on remarque la croix de pierre dite Croix-des-Chouans. Continuer tout droit pour s'engager sur un chemin et le parcourir sur environ 400 m.

(2) Tourner à droite sur un chemin rural l'emprunter de bout en bout jusqu'à des bâtiments de ferme.

(3) Tourner à droite entre les bâtiments, s'engager sur la route goudronnée, dans le virage à 90° continuer sur cette voie jusqu'à arriver à un croisement au niveau du château du Pin (situé à droite)

(4) Au croisement tourner à droite puis continuer tout droit pour rejoindre un croisement avec la D 284 (Panneau stop et calvaire sur la droite)

(5) A ce croisement, traverser la D 284 et aller tout droit en direction du bourg de Préaux. Continuer tout droit jusqu'à atteindre l'église (sur la droite). Là, au croisement, continuer tout droit en direction de Chéméré-le-Roi.

(6) Traverser la Vaige. Continuer sur cette route pendant environ 2 km jusqu'au lieu dit Le Buisson.

(7) Au niveau du lieu dit le buisson, tourner à droite puis continuer sur cette voie pour atteindre un croisement dans un virage. Là tourner à droite puis continuer tout droit jusqu'à un croisement en T. Tourner à gauche et parcourir environ 150 m pour atteindre un croisement avec un calvaire.

(8) Au calvaire, tourner légèrement à droite et prendre le chemin rural bordé d'arbres entre les deux champs (attention ne pas prendre la route goudronnée). Emprunter ce chemin pendant environ 600m pour déboucher sur un croisement avec un autre chemin rural. Tourner à gauche et continuer tout droit pendant environ 700m en passant par le lieu-dit le Fertray.

(9) Prendre à droite sur le chemin gravillonné longeant un mur en pierre. Faire environ 250m pour rejoindre la patte d'oie du début de circuit .

(1) Tourner à gauche en direction du bourg puis encore à gauche au croisement avec la D24 pour rejoindre la place de l'église (D/A).

Points de passage

D/A Place de l'église. Proche de l' - Erve (rivière) - Affluent de la Sarthe

| N 47.93313° / O 0.41733° - alt. 47 m - km 0

1 Patte d'oie

| N 47.93126° / O 0.42145° - alt. 56 m - km 0.44

2 A droite sur le chemin rural.

| N 47.921135° / O 0.429859° - alt. 63 m - km 1.81

3 A droite entre les bâtiments de ferme

| N 47.923623° / O 0.444043° - alt. 59 m - km 3.04

4 A droite sur la route au niveau du château

| N 47.923321° / O 0.454235° - alt. 69 m - km 4.35

5 Au stop tout droit (calvaire à gauche)

| N 47.933242° / O 0.464149° - alt. 68 m - km 5.7

6 Continuer tout droit - Vaige (rivière) - Affluent de la Sarthe

| N 47.937914° / O 0.464449° - alt. 50 m - km 6.3

7 A droite au buisson avant la voie ferrée

| N 47.95069° / O 0.4501° - alt. 65 m - km 8.1

8 Calvaire à droite.

| N 47.93589° / O 0.43483° - alt. 75 m - km 10.55

9 1ère à droite après le Fertray (mur en pierre)

| N 47.93245° / O 0.42422° - alt. 59 m - km 11.91

D/A Place de l'église.

| N 47.93313° / O 0.41733° - alt. 47 m - km 12.61

Informations pratiques

Au départ de l'église de Ballée, un parking d'une dizaine de places est disponible (au niveau de la mairie). D'autres places de stationnement sont situées le long de la D24 (en direction de Saint-Loup-du-Dorat).

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-ballee-et-preaux/>

En savoir plus : - pôle culturel des Ursulines place André Counord 53200 Château-Gontier

Tél : 02 43 70 42 74 - Email : tourisme@sud-mayenne.com - Site internet : <http://www.sudmayenne.com>

Legend:

- Route
- Point
- Forest
- Water
- Building
- Road
- Railway
- Boundary
- Contour line
- Elevation
- Direction
- Distance
- Time
- Temperature
- Humidity
- Wind
- Clouds
- Rain
- Snow
- Fog
- Ice
- Thunder
- Lightning
- Earthquake
- Volcano
- Asteroid
- Comet
- Satellite
- Rocket
- Ship
- Plane
- Car
- Train
- Boat
- Bicycle
- Horse
- Foot
- Air
- Water
- Land
- Sky
- Earth
- Sun
- Moon
- Stars
- Planets
- Galaxies
- Universe

2

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

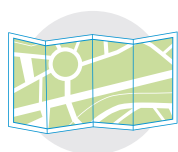
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



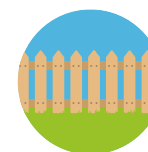
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



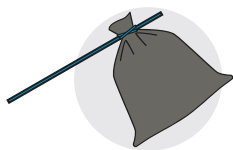
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.